



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MÉGANTIC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Mégantic, de la Municipalité régionale de Comté des Appalaches tenue le lundi 7 novembre 2022, au Centre des loisirs situé au 3 rue St-François à Beaulac-Garthby à 18 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur Gilles Drolet, maire

Les conseillers (ères) présents :

- Madame Johane Patenaude, conseillère au poste #1
- Monsieur Jean-Guy Levasseur, conseiller au poste #2
- Madame Lise Bernier, conseillère au poste #3
- Madame Christina Pinard, conseillère au poste #4
- Madame France Jutras, conseillère au poste #5
- Madame Manon Jolin, conseillère au poste #6

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gilles Drolet. Monsieur Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion et agit à titre de secrétaire de celle-ci. Madame Karine Rouleau y assiste également à titre de secrétaire administrative.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Le maire, Gilles Drolet constate le quorum à 18 heures et 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire à tous les conseillers(ères) et aux personnes présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2022

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

2.1 Demande de M. Serge Latreille – Toxi-co-Gîtes

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2022

3.2 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement

3.3 Formation de nouveaux secouristes

3.4 Sollicitation – Polyvalente de Disraeli

3.5 Fête de Noël

3.6 Office 365 pour les portables du conseil

3.7 Demande de don de la Fabrique Saint-André-Bessette

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Adoption du budget 2023 de la Régie des rivières

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1 Demande du Club Motoneige Beauce-Frontenac inc.

5.2 Contrat de déneigement saison 2022-2023 (chemins de tolérance)

5.3 Programmation TECQ 2019-2023

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Service d'aide à la recherche de logement

6.2 Installation et entretien d'une patinoire extérieure

6.3 Plan stratégique du secteur sud

6.4 Demande de soumission – Cueillette et transport des matières recyclables

6.5 Demande de soumission – Cueillette et transport des matières résiduelles

6.6 Demande de soumissions – Cueillette et transport des matières compostables

7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

22-11-7691

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyée par M. Jean-Guy Levasseur

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7692

- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 14 octobre 2022 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme France Jutras
Appuyé par Mme Lise Bernier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 soit adopté, tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7693

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 14 octobre 2022 a été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

Sur proposition de Mme France Jutras

Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 octobre 2022 soit adopté, tel que déposé par tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude

M. Jean-Guy Levasseur

Mme Lise Bernier

Mme Christina Pinard

Mme France Jutras

Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

2. Correspondance et informations diverses

2.1 Dépôt d'une demande de M. Serge Latreille – Toxi-co-Gîtes

La municipalité a reçu une demande de M. Serge Latreille concernant le Toxi-co-Gîtes. La demande a dûment été présentée au conseil municipal. Ce dernier consent à donner suite à M. Latreille dans les meilleurs délais.

3. Administration générale et finances

22-11-7694

3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois d'octobre 2022

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée aux membres du Conseil avant la séance et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la liste des comptes ayant été déposés aux membres du conseil est approuvée et que le paiement de ces comptes au montant total de 171 606,86 \$ soient autorisés et payés.

QUE les salaires hebdomadaires soient acceptés et payés.

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les argents nécessaires pour payer ces comptes d'octobre pour un total de 171 606,86 \$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

3.2 Dépôt de l'état comparatif des activités de fonctionnement

La municipalité de Beaulac-Garthby dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} novembre 2022

22-11-7695

3.3 Formation d'un nouveau secouriste

CONSIDÉRANT QU'IL y a présentement une formation de secouriste de disponible et subventionnée par la CNESST;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun qu'un employé de voirie suivre la formation;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Christina Pinard

QUE la municipalité autorise M. Michael Lessard à suivre la formation de secouriste le 5 et 6 décembre prochain à Thetford Mines.

QUE la municipalité rembourse à M. Lessard les frais de déplacement et de repas selon la politique établie.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7696

3.4 Sollicitation – Polyvalente de Disraeli

ATTENDU QUE la Polyvalente de Disraeli sollicite une aide financière de la municipalité de Beaulac-Garthby pour financer l'album des finissants du secondaire cinq;

ATTENDU QU'il y a seize (16) élèves provenant de Beaulac-Garthby qui fréquentent la Polyvalente de Disraeli, dont deux (2) finissants;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Christina Pinard

QUE la municipalité accepte de verser un montant de soixante-quinze (75.00\$) dollars pour 1/4 de page de publicité afin de commanditer l'album de finissants de la Polyvalente de Disraeli.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7697

3.5 Fête de Noël

ATTENDU QU'UN budget de 2500\$ avait été alloué pour « Beaulac-Garthby en fête » (résolution no. 22-07-7589) adoptée à la séance du 4 juillet 2022;

ATTENDU QUE le budget alloué n'a pas été utilisé pour la fête;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Manon Jolin

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby organise la fête de Noël le 10 décembre prochain au Centre des Loisirs de Beaulac-Garthby;

QUE le budget de 2500\$ précédemment accordé soit attribué pour la fête de Noël 2022.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7698

3.6 Achat d'office 365 pour les portables du conseil

ATTENDU QUE le conseil souhaite poursuivre la méthode du conseil sans papier pour les ateliers de travail ainsi que les séances du conseil;

ATTENDU QU'IL est nécessaire que le conseil puisse avoir accès à la suite office pour la consultation des documents nécessaires à la prise de décisions;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Lise Bernier

QUE la municipalité procède à l'achat de 5 licences d'office 365 au coût mensuel de 7,70 \$ par mois.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7699

3.7 Demande de don de la Fabrique Saint-André-Bessette

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la Fabrique de la Paroisse St-André-Bessette, une demande de don sous forme de publicité dans le feuillet paroissial. Le but étant de continuer à distribuer le feuillet paroissial dans l'ensemble des communautés liées à la Paroisse de la Fabrique Saint-André-Bessette;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé M. Jean-Guy Levasseur

QUE la municipalité contribue sous forme d'une annonce de 6 cm sur 4 cm au coût de 200,00\$.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

4. Sécurité publique

22-11-7700

4.1 Adoption du budget 2023 de la Régie des rivières

ATTENDU QUE la Régie des rivières nous a fait parvenir leur budget pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la quote-part pour la municipalité de Beaulac-Garthby est de cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-sept dollars (159 927\$);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le budget 2023 proposé par la Régie des rivières au montant d'un million vingt mille trois cent soixante dollars (1 020 360.00\$) et accepte de payer la Quote-Part 2023 de la municipalité au montant de cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-sept dollars (159 927\$).

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

5. Travaux publics, transport et voirie

22-11-7701

5.1 Demande du Club Motoneige Beauce-Frontenac inc.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du Club Motoneige Beauce-Frontenac inc. pour une autorisation de passer sur le chemin Victoria jusqu'au rang Centre pour aller rejoindre le sentier chez M. Bergeron pour la saison 2022-2023;

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE le conseil autorise le Club Motoneige Beauce-Frontenac inc. à passer sur le chemin Victoria jusqu'au rang Centre pour l'hiver 2022-2023.

QUE le conseil demande au Club Motoneige Beauce-Frontenac inc. d'installer la signalisation nécessaire afin de limiter la vitesse d'assurer la sécurité autant pour les motoneigistes que les gens qui circulent en voiture ou à la marche.

QUE la municipalité demande au Club Motoneige Beauce-Frontenac inc. de faire une demande auprès de la sureté du Québec pour avoir une présence policière plus accrue au niveau de la piste de motoneigistes.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7702

5.2 Contrat de déneigement saison 2022-2023 pour les chemins de tolérances

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Poulin a déposé une soumission de déneigement des chemins de tolérances pour l'année 2022-2023 suite à la demande d'appels d'offres sur invitation;

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE les élus acceptent la soumission de M. Raymond Poulin reçue le 25 octobre 2022 au coût de quatre mille deux cents (4 200\$) par kilomètre plus les taxes en vigueur, pour une quantité de 6.7 kilomètres.

QUE les élus acceptent également le coût de mille dollars (1000\$) plus les taxes en vigueur pour l'entretien de la virée du chemin Baie-Lafrance et celle du chemin Laurent, tel que mentionné dans la soumission reçue de M. Raymond Poulin le 25 octobre 2022.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7703

5.3 Programmation TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition de Mme Christina Pinard
Appuyé par Mme Lise Bernier

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

6. Aménagement, urbanisme et développement

22-11-7704

6.1 Service d'aide à la recherche de logement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire accompagner les ménages ayant perdu leur logement ou à risque de le perdre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite participer à mettre des protocoles de gestion de crise comme des hébergements, entreposage, déménageurs);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de m. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Lise Bernier

QUE la municipalité adhère au service d'aide à la recherche de logement pour les motifs évoqués ci-haut.

QUE la municipalité verse un montant de 262,15\$ à l'office responsable du programme.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur

Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7705

6.2 Installation et entretien d'une patinoire extérieure pour la saison 2022-2023

ATTENDU QUE la tenue d'un sondage démontre clairement la volonté des citoyens/citoyennes d'avoir accès à une patinoire extérieure pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QU'UN emplacement situé à proximité du 3 rue St-François est tout désigné aux fins mentionnés en titre de la présente résolution;

ATTENDU QU'UNE patinoire a déjà été installée à l'emplacement susmentionné;

ATTENDU QU'UN réservoir d'eau est disponible via une borne sèche à proximité dans le but de suppléer à une éventuelle contingence de l'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE le conseil prévoit nommer une personne responsable de l'entretien de ladite patinoire;

ATTENDU QUE les ressources matérielles et techniques ainsi que la main-d'œuvre sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Christina Pinard

QUE la patinoire ainsi que toutes les composantes de celle-ci soient installées à l'endroit désigné dans la présente résolution avant le 1er décembre 2022.

QUE l'inauguration de ladite patinoire se fasse dès que les températures s'y prêteront.

QUE l'entretien de ladite patinoire se fasse de manière à permettre une utilisation normale du public et raisonnablement selon les contraintes climatiques.

QUE le conseil recrute une personne responsable de l'entretien de la patinoire selon des conditions à définir.

QUE les employés de voirie de la municipalité prêtent leur soutien au besoin pour l'installation, l'entretien et la réparation des composantes de l'ensemble de ladite patinoire.

QUE la patinoire opérera selon les horaires convenus par le conseil municipal.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7706

6.3 Plan stratégique du secteur sud

ATTENDU QUE Mme France Jutras avait été nommée responsable du comité du Plan stratégique du secteur sud;

ATTENDU QUE Mme France Jutras désire rester sur le comité, mais en tant que substitut;

ATTENDU QUE M. Gilles Drolet s'est porté volontaire, d'être le principal représentant sur le comité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Jean-Guy Levasseur
Appuyé par Mme Johane Patenaude

QUE le conseil nomme M. Gilles Drolet le principal représentant du comité du Plan stratégique du secteur sud.

QUE le conseil nomme Mme France Jutras en tant que substitut au comité.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7707

6.4 Demande de soumission – Cueillette et transport des matières recyclables

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par Mme Christina Pinard

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables.

Les soumissionnaires fourniront un prix forfaitaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formules et les devis de soumissions à compter du 14 novembre 2022, au bureau municipal.

Les soumissions seront remises au bureau du soussigné avant 10h00, le 24 novembre 2022.

L'ouverture des soumissions aura lieu au bureau municipal, soit au 96, route 112, Beaulac-Garthby, à 10h05 le 24 novembre 2022.

Le conseil de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7708

6.5 Demande de soumission – Cueillette et transport des matières résiduelles

Sur proposition de Mme Manon Jolin
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles.

Les soumissionnaires fourniront un prix forfaitaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formules et les devis de soumissions à compter du 14 novembre 2022, au bureau municipal.

Les soumissions seront remises au bureau du soussigné avant 10h00, le 24 novembre 2022.

L'ouverture des soumissions aura lieu au bureau municipal, soit au 96, route 112, Beaulac-Garthby, à 10h15 le 24 novembre 2022.

Le conseil de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

22-11-7709

6.6 Demande de soumissions – Cueillette et transport des matières compostables

Sur proposition de Mme Lise Bernier
Appuyé par M. Jean-Guy Levasseur

QUE la municipalité de Beaulac-Garthby demande des soumissions pour la cueillette et le transport des matières compostables.

Les soumissionnaires fourniront un prix forfaitaire.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formules et les devis de soumissions à compter du 14 novembre 2022, au bureau municipal.

Les soumissions seront remises au bureau du soussigné avant 10h00, le 24 novembre 2022.

L'ouverture des soumissions aura lieu au bureau municipal, soit au 96, route 112, Beaulac-Garthby, à 10h25 le 24 novembre 2022.

Le conseil de Beaulac-Garthby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

7. Période de questions

Le maire et les conseillers(ères) répondent aux questions des citoyens présents.

8. Certificat de crédits suffisants

Je, Claude Lebel, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette séance.

22-11-7710 10. Levée de la séance

À 19h47, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Guy Levasseur et appuyé par Mme Lise Bernier que la séance soit levée.

Le maire, M. Gilles Drolet, appelle au vote.

Ont voté en faveur : Mme Johane Patenaude
M. Jean-Guy Levasseur
Mme Lise Bernier
Mme Christina Pinard
Mme France Jutras
Mme Manon Jolin

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité

Gilles Drolet,
Maire

Claude Lebel,
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Gilles Drolet maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.